

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Mercredi 27 Mars 2024

Date de convocation

\*\*\*

Le 18 Mars 2024

Nombre  
d'Administrateurs

\*\*\*\*\*

En exercice..... 17

Présents..... 12

Votants..... 12

DL-2024-06

Objet

\*\*\*\*

Aide à l'Autonomie des  
personnes en situation  
de Handicap

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt-sept Mars à Dix-Huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente.

Étaient Présents :

Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente, Madame Mathilde BARBIEUX, Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Madame Marie-Thérèse HOUREZ, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Monsieur Jean-Noël DUPONT, Monsieur Bruno LECLERCQ, Monsieur Frédéric DEROT, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY.

Étaient Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, Monsieur Jean-Claude VILLAIN.

Était Absente :

Madame Martine WOLF, Madame Janine LECAILLE, Madame Loetitia ARENA.

Exposé :

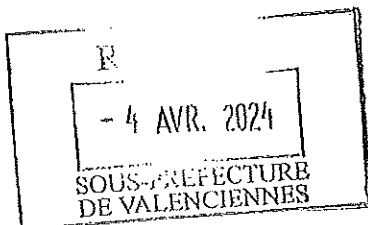
Conformément au règlement des aides facultatives, le Centre Communal d'Action Sociale propose une aide à la mobilité pour les Aînés de la commune.

Le Pass Séniors concerne et s'adresse à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, non imposables et domiciliées depuis plus de 6 mois sur la commune de Marly. Il permet aux Aînés de circuler dans le réseau VALENCIENNES-TRANSVILLES.

Vu la délibération du 04 Novembre 2016 du Conseil d'Administration fixant la participation de chaque titulaire de la carte Pass Séniors à 15 Euros par an (dégressivité d'un euros vingt-cinq au cours des mois),

Considérant qu'entre 2016, année de la première délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Marly, et 2022, 1775 Marlysiens ont bénéficié de ce dispositif, et, qu'en 2023 ils étaient encore 250,

.../...



C.C.A.S. DE MARLY (59)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Séance du 27 Mars 2024

Il est proposé au Conseil d'administration :

- De maintenir la prise en charge des transports correspondant à 10 trajets par mois pour chaque personne titulaire de la carte d'invalidité 80% et domiciliée à Marly depuis plus de 6 mois.

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

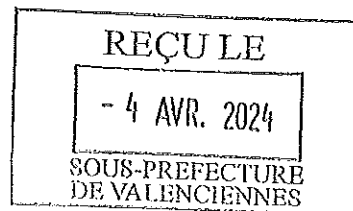
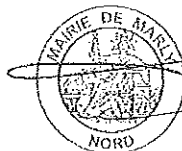
A L'UNANIMITE,

- Approuve le maintien de la prise en charge des transports correspondant à 10 trajets par mois pour chaque personne titulaire de la carte d'invalidité 80% et domiciliée à Marly depuis plus de 6 mois.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE  
Président.



Affiché le .....  
Transmis en Sous-préfecture le 04/04/2024...  
Document exécutoire à compter du 04/04/2024  
Notifié à l'intéressé le .....  
Publié le 07/05/2024